

**FONDATION**  
**POUR L'ENSEIGNEMENT**

*Fondation d'utilité publique*

# MÉMORANDUM 2024 – 2029



Recommandations aux futurs gouvernements de la  
Fédération Wallonie-Bruxelles et des Régions bruxelloise,  
wallonne et de la Commission Communautaire française

AVRIL 2024

## LEXIQUE

<b>FPE</b>	Fondation pour l'Enseignement
<b>CA</b>	Conseil d'Administration
<b>RBC</b>	Région Bruxelles-Capitale
<b>RW</b>	Région Wallonne
<b>COCOF</b>	Commission Communautaire Française
<b>STEM</b>	Sciences, Technologies, Ingénierie (engineering), Mathématiques
<b>CQ</b>	Certificat de qualification
<b>IBEFE</b>	Instance Bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi
<b>OQMT</b>	Observatoire du Qualifiant, des Métiers et des Technologies
<b>SFMQ</b>	Service Francophone des Métiers et des Qualifications
<b>PEQ</b>	Parcours d'Enseignement Qualifiant
<b>CTA</b>	Centre de Technologies Avancées
<b>CDC</b>	Centre de Compétence
<b>PFE</b>	Pôle Formation Emploi
<b>IA</b>	Intelligence artificielle
<b>OASE</b>	Objectif d'amélioration du système éducatif

## Sommaire

<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>RECOMMANDATIONS</b>	<b>5</b>
I. Renforcer l'information et la promotion des métiers tout au long du parcours, pour donner plus de sens aux apprentissages et soutenir l'orientation positive des élèves à l'école	5
II. Mieux inclure les partenaires sociaux (hors enseignement) et notamment les secteurs professionnels dans la gouvernance de l'enseignement qualifiant	6
III. Accélérer la mise à jour des référentiels de formation pour toutes les options de l'enseignement qualifiant (ordinaire et spécialisé)	6
IV. Mettre en place un mécanisme systématique de partage des données sur le parcours des apprenant·e·s, disponible pour tous les opérateurs (enseignement, formation Forem/Actiris)	7
V. Prévoir l'obligation pour tout·e enseignant·e du Qualifiant (ordinaire et spécialisé) de se mettre régulièrement à jour via des formations et/ou immersions, coorganisées par l'enseignement avec les entreprises et secteurs	7
VI. Poursuivre la réflexion sur des Parcours d'Enseignement Qualifiant (PEQ) adaptés aux réalités des métiers et aux besoins des élèves (e.a. la recherche d'un apprentissage pratique) qui s'y engagent	8
VII. Ajouter aux évaluations internes existantes dans l'enseignement qualifiant des évaluations externes, ciblées sur les compétences essentielles aux métiers	9
VIII. Actualiser la stratégie numérique pour l'éducation et harmoniser les investissements régionaux et FWB	9
IX. Encourager la mobilité professionnelle vers le métier d'enseignant·e par des conditions d'entrée plus favorables, pour lutter durablement contre les pénuries et encourager les apports de compétences externes	10
X. Encourager les écoles qualifiantes (enseignements ordinaire et spécialisé) à intégrer dans leurs prochains plans de pilotage un « objectif d'amélioration du système éducatif » (OASE) spécifique à l'insertion socio-professionnelle (à l'emploi) des élèves	10

## INTRODUCTION

Compte tenu des résultats des mesures de performance<sup>1</sup> de notre système éducatif, le Conseil d'Administration de la Fondation pour l'Enseignement insiste sur le besoin de **se concentrer sur les missions centrales de l'école**, via la **mise en œuvre réussie de tous les chantiers tels que prévus dans le Pacte pour un Enseignement d'Excellence**.

Pour atteindre la totalité des objectifs visés par le Pacte, **un travail important doit encore être réalisé au cours des prochaines années** (p. ex., déploiement du tronc commun dans l'enseignement secondaire et l'après tronc commun, réduction du décrochage scolaire, formation initiale et continue).

Par ailleurs, il s'agira d'être attentif à **maintenir la dynamique du Pacte** :

- Respecter le **niveau d'ambition initial** dans les réformes effectivement adoptées ;
- Renforcer **l'adhésion des acteurs de terrain** pour traduire les réformes en changements de pratiques et de culture dans les écoles ;
- Respecter la **promesse d'autonomisation faite aux écoles en adoptant un pilotage davantage basé sur l'évaluation des résultats que l'on veut atteindre**, plutôt que par des processus souvent trop détaillés visant à tout définir en amont ;
- Réaliser les **investissements mais aussi les économies prévus** pour respecter la trajectoire budgétaire ;
- Rester ouvert à la critique et **adapter si nécessaire la feuille de route du Pacte lors de la prochaine législature** (en particulier le calendrier de la mise en œuvre des réformes).

En ce qui concerne **l'enseignement qualifiant (ordinaire et spécialisé)**, des réformes significatives sont déjà en cours.

Par contre, il n'existe pas encore de réforme coordonnée pour renforcer les **synergies Enseignement – Formation – Emploi**. Une telle réforme devrait nécessairement impliquer différentes entités fédérées : FWB, RW, RBC et COCOF.

Cohérent avec la demande exprimée par les acteurs de l'enseignement dans le cadre de l'Avis n°3 du Pacte<sup>2</sup>, **le CA de la FPE demande instamment aux quatre gouvernements concernés de se concerter et d'agir de manière résolue pour adresser ce défi majeur lors de la prochaine législature**.

Outre les questions relatives au futur de l'alternance, il s'agira d'aborder les questions relatives à la **coopération et la répartition inter-francophones des compétences pour optimiser l'articulation entre l'enseignement qualifiant et la formation professionnelle**.

Pour mener à bien ce vaste chantier, il paraît opportun de mettre en place une **gouvernance et un processus spécifiques en s'inspirant notamment des leçons apprises dans le cadre de la démarche du Pacte**.

<sup>1</sup> Cf. Dernières évaluations internationales (PISA 2022)

<sup>2</sup> **Avis numéro 3, 2017** : « Le Groupe Central invite le Gouvernement à se saisir de la question de l'articulation entre le secteur de l'enseignement et celui de la formation avec les instances régionales, en vue de trancher clairement la question des périmètres respectifs de ces secteurs et celle des synergies, mutualisations de ressources et rationalisation à y mettre en œuvre. Les réflexions relatives aux synergies Enseignement-Formation-Emploi doivent être approfondies dans ce cadre. Il en va de même des réflexions relatives à l'alternance ».

## RECOMMANDATIONS

### I. Renforcer l'information et la promotion des métiers tout au long du parcours, pour donner plus de sens aux apprentissages et soutenir l'orientation positive des élèves à l'école

- **Des initiatives existent mais ont souvent encore des portées limitées. Plusieurs réformes sont en cours ou en projet (e.a. dans le Pacte pour un Enseignement d'Excellence) : il faudrait les amplifier et faire de cette thématique une priorité politique commune entre FWB et régions, bien encadrée et monitorée.**
  - Ces informations soutiendront les élèves dans leurs choix en précisant les débouchés des filières, les conditions d'exercice et les possibilités d'évolutions des métiers (e.a. métiers peu connus, métiers porteurs, dont «STEM»). Les tâches et applications qui sous-tendent les métiers devraient être clarifiées, pour aider les élèves à se projeter.
  - Ceci implique de mobiliser au sein des enveloppes les moyens budgétaires nécessaires au développement des ressources dédiées et aux collaborations avec les acteurs autour de l'école (secteurs, fonds de formation, entreprises, centres de compétence, cités des métiers, etc.) via des accords adaptés (accords de coopération, sectoriels et projets coconstruits à partir des appels à projets belges et européens).
- Ces contacts avec les métiers seront consignés par l'élève tout au long de son parcours. Des bilans d'orientation (a minima à la sortie du tronc commun) aideraient l'élève dans sa réflexion et son engagement personnels, pour prévenir le décrochage, l'échec en 1<sup>er</sup> année de l'enseignement supérieur et faciliter l'insertion socio-professionnelle.
- Une attention accrue est nécessaire aux moments des transitions, en fin de tronc commun et du secondaire supérieur, en dialogue avec l'enseignement supérieur et les agences pour l'emploi. L'accompagnement des élèves à ces moments-clés gagnerait à être intégré aux missions de tous les acteurs.
- Les dimensions de l'*éducation orientante* et de l'*information sur les métiers* devraient être prises en considération dans le plan de pilotage de chaque établissement scolaire, tout comme dans la formation initiale et les plans de formation continue des enseignant-e-s.



## II. Mieux inclure les partenaires sociaux (hors enseignement) et notamment les secteurs professionnels dans la gouvernance de l'enseignement qualifiant

→ Aujourd'hui, les partenaires sociaux sont de facto encore assez peu impliqués dans le pilotage de l'enseignement qualifiant (ordinaire et spécialisé) sur des thématiques telles que les décisions sur l'offre d'options, les évaluations, l'assurance qualité, ...

- La récente réforme du pilotage des options constitue un progrès de fond important, notamment par des analyses et outils innovants (cf. Décret 2022), avec l'ambition de coordonner les *thématiques communes* définies et concertées localement avec les travaux de l'OQMT.
- Les partenaires sociaux doivent pouvoir y participer plus activement. On propose donc que les secteurs professionnels puissent par exemple accéder à l'outil *d'aide à la décision*, afin de coordonner de manière transversale (interbassins) leur représentation au sein de la Chambre Enseignement des IBEFE. On gagnerait d'ailleurs à associer les partenaires sociaux aux réflexions en amont sur les évolutions du Secondaire supérieur.
- Une collaboration plus intensive avec les partenaires sociaux aidera notamment à réduire les occurrences d'options peu ou prou qualifiantes (parfois même sans CQ), mais qui attirent un grand nombre d'élèves.

## III. Accélérer la mise à jour des référentiels de formation pour toutes les options de l'enseignement qualifiant (ordinaire et spécialisé)

→ Viser une mise à jour complète d'ici la sortie des premiers élèves du nouveau tronc commun (soit d'ici 2029) : d'autres pays y sont parvenus dans un temps similaire ! Des mises à jour régulières sont par ailleurs nécessaires.

- Actuellement, plus de 80% des formations dans l'enseignement qualifiant (ordinaire et spécialisé) sont basées sur un référentiel qui a plus de 14 ans, et les métiers évoluent de plus en plus rapidement.
- Malgré les progrès accomplis ces dernières années -un retard important a déjà été résorbé dans la production des nouveaux profils métiers et de formation-, il faut améliorer le modèle de fonctionnement du SFMQ pour fluidifier et accélérer les productions et leurs mises à jour en :
  - améliorant la concertation entre les chambres Métiers et Enseignement du SFMQ,
  - simplifiant les profils SFMQ, tout en gardant leur vocation inter-opérateurs,
  - définissant mieux les compétences essentielles à certifier à l'école.
- Une simplification des profils doit s'accompagner d'une plus forte contextualisation des apprentissages en s'articulant aux acteurs (entreprises, centres de formation, etc.) autour de l'école, tout en garantissant l'acquisition par chaque élève des savoirs et compétences essentiels en fin de parcours (cf. aussi point 7).



#### IV. Mettre en place un mécanisme systématique de partage des données sur le parcours des apprenant·e·s, disponible pour tous les opérateurs (enseignement, formation Forem/Actiris)

→ Actuellement, il y a peu de coordination des données relatives aux parcours (e.a. problème de correspondance des bases de données communautaires et régionales).

- Cette absence de données ne permet pas aux opérateurs d'être informés quant à la suite du parcours des élèves et empêche d'exercer un regard critique et une amélioration continue des parcours.

→ L'absence de données crée des dommages pour de nombreux jeunes (notamment des jeunes décrocheur·euse·s majeur·e·s (en grande majorité issu·e·s de l'enseignement qualifiant) qui sortent du système scolaire.

- Il est dès lors impossible de les accompagner pour faciliter une reprise de parcours d'éducation et/ou de formation, en vue de leur insertion socio-professionnelle.

#### V. Prévoir l'obligation<sup>3</sup> pour tout·e enseignant·e du Qualifiant (ordinaire et spécialisé) de se mettre régulièrement à jour via des formations et/ou immersions, coorganisées par l'enseignement avec les entreprises et secteurs

→ L'éloignement d'une partie des enseignant·e·s et chef·fe·s d'atelier (cours techniques et cours généraux) de la réalité du métier enseigné est l'une des faiblesses de notre système éducatif.

- Une meilleure connaissance des métiers par les enseignant·e·s de cours généraux actif·ve·s dans l'enseignement qualifiant, également invité·e·s à participer à ces immersions, renforce le sens des apprentissages pour les élèves et favorise des approches par projets, davantage interdisciplinaires.
- Ces contacts permettent aux enseignant·e·s de tisser et maintenir des liens avec les acteurs autour de l'école pour initier des collaborations ultérieures en faveur de l'insertion des élèves (stages, participation aux épreuves certificatives et jurys, visites d'entreprise ...).
- Ces formations devraient pouvoir se déployer à grande échelle, principalement par le biais de journées de formations et de passages plus systématiques en entreprise, avec le renfort des centres de formation (CTA-CDC-PFE) lorsque nécessaire permettant de se confronter aux dernières avancées technologiques, et devraient être inscrites et reconnues dans le plan de formation des enseignant·e·s, en lien aux priorités des écoles.



<sup>3</sup> Avis numéro 3 du Pacte pour un Enseignement d'Excellence, page 200-201: « (...) Les enseignants de cours techniques et pratiques retournent de manière cyclique (3 ans, 5 ans) en entreprises pour effectuer des stages suivant des modalités à étudier permettant de perturber le moins possible l'organisation des cours (...) ».

## VI. Poursuivre la réflexion sur des Parcours d'Enseignement Qualifiant (PEQ) adaptés aux réalités des métiers et aux besoins des élèves (e.a. la recherche d'un apprentissage pratique) qui s'y engagent

- Cela a pour conséquence des interactions plus ou moins intensives en entreprise et en centre de formation (par ex., la formule « triale »), davantage orientées vers la pratique, sur tout ou partie du parcours selon les métiers dans une logique partenariale forte.
- Rendre possible l'adossement d'une forme d'enseignement « en alternance », suivant des modalités adaptées, à tous les parcours de l'enseignement *Qualifiant*, en optimisant l'utilisation des périodes dédiées aux stages dans le PEQ et l'utilisation des infrastructures de tous les opérateurs (y compris les CTA-CDC-PFE), qu'il faut assimiler aux périodes de stages.
  - Une labellisation sur base de critères communs, une équité de financement<sup>4</sup> des publics fréquentant les centres de formation régionaux (CDC, PFE) et communautaires (CTA), et la levée des quotas d'accès aux CDC pour les différents publics, favoriseraient l'accès et une utilisation optimale aux infrastructures.
  - Une meilleure coordination de l'offre et de la programmation des formations entre CTA/CDC/PFE au sein d'un même bassin contribuerait aussi à cet objectif.
  - Intégrer aussi dans les parcours de *Transition* (Secondaire supérieur) des interactions et expériences personnelles formatives avec le monde extérieur (enseignement supérieur, entreprises, etc.).
  - À tout le moins pour les publics qui ne sont plus finançables dans l'enseignement obligatoire, développer davantage de synergies entre les acteurs via des compléments explicites aux parcours dans l'enseignement obligatoire, dans l'Enseignement Pour Adultes (CESS/CQ complémentaires) et/ou la formation professionnelle (CQ complémentaires).
  - Investir dans la formation des enseignant-e-s accompagnateur-ice-s, des tuteur-ice-s en entreprises, et des élèves aux codes de l'entreprise et des « softs skills », en préparation et en prolongement des interactions (stages et/ou alternance, insertion professionnelle) avec le milieu professionnel, afin de faire des interactions une expérience positive pour tous les acteurs.



<sup>4</sup> Équité de financement, par exemple entre publics issus de l'enseignement et demandeurs d'emploi: le sous-financement actuel pour l'enseignement dans les centres de compétence fragilise pour l'avenir la possibilité de fréquentation pour les établissements scolaires. L'accord de coopération de 2014 (Accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à l'équipement mis à disposition dans le cadre de la refondation de l'enseignement qualifiant et à la collaboration entre les centres de technologies avancées et les centres de compétence) prévoyait un financement pour tous les publics de 15 EUR/heure (soit le même tarif que pour les demandeurs d'emploi à l'origine, mais ce dernier a été indexé depuis 2014; il est en 2024 de 23,5 euros/heure, alors qu'il est resté de 15 EUR/hr pour l'Enseignement).

## VII. Ajouter aux évaluations internes existantes dans l'enseignement qualifiant des évaluations externes, ciblées sur les compétences essentielles aux métiers

- **Des certifications externes<sup>5</sup> (uniformisées) portant sur les acquis essentiels liés aux profils métiers (compétences techniques et/ou transversales)<sup>6</sup>, couplées à des profils métiers simplifiés (cf. proposition 3) et à des apprentissages davantage contextualisés (cf. propositions 2, 5, 6), seraient de nature à rassurer sur les compétences effectivement acquises par l'ensemble des élèves et renforceraient leur accès à l'emploi.**
- Dans une logique partenariale, impliquer plus tôt les entreprises qui sont parties prenantes des apprentissages dans la certification (validation progressive des UAA), avant les jurys/épreuves de fin d'année et finales.
- Utiliser des « épreuves sectorielles », cocrées et/ou concertées entre l'enseignement et les représentant·e·s de chacun des secteurs professionnels concernés, pour les évaluations certificatives en fin de cycle de l'enseignement secondaire, lorsque pertinent selon les métiers, à l'instar des épreuves intégrées déjà mises en œuvre.
- Un système d'assurance-qualité permettrait de s'assurer de l'acquisition des compétences métiers par l'ensemble des élèves certifiées en fin du parcours, en veillant ainsi aux bonnes pratiques d'évaluation.

## VIII. Actualiser la stratégie numérique pour l'éducation et harmoniser les investissements régionaux et FWB

- **Les investissements publics nécessitent une concertation et un suivi entre FWB et régions, pour assurer une complémentarité optimale des investissements dans les équipements (des établissements et individuels) et la connectivité externe/interne aux écoles, en réponse aux besoins des écoles fondamentales et secondaires.**
- La stratégie numérique pour l'éducation, prise en 2017, nécessite d'être adaptée aux besoins émergents (par exemple l'IA dans la littératie numérique) et au modèle d'équipement (« 1 machine: 1 élève ») dans les écoles secondaires, qui est le modèle soutenu prioritairement dans le secondaire supérieur en FWB.
- Afin de soutenir durablement la transition numérique des écoles, il convient d'assouplir les modalités d'acquisition de l'équipement par les pouvoirs organisateurs, en direct ou via les centrales de marché coordonnées par les FPO/PO. Abaisser la TVA sur l'achat du matériel ICT destiné aux écoles à 6% serait une aide très utile.
- Des aménagements du plan d'investissement dans la connectivité interne (plan de relance) ont été pris pour tenir compte des besoins croissants des écoles secondaires, qui passent progressivement au modèle d'équipement « 1:1 ». Les accords de coopération en cours de révision entre FWB et Régions gagneront à faire l'objet d'un suivi opérationnel périodique, pour veiller à coller au plus près des évolutions rapides dans ce domaine.
- Il est nécessaire de renforcer la formation et l'accompagnement des enseignant·e·s aux pratiques pédagogiques numériques et à leur intégration transversale, en cohérence avec la stratégie numérique. Il faut permettre davantage de souplesse dans l'allocation du capital période (allocation du « NTPP » et mutualisation entre écoles) pour des référents numériques à même de soutenir un déploiement pérenne dans les écoles.
- Encourager l'usage transversal du numérique, par exemple les outils numériques et l'intelligence artificielle en renfort de l'enseignement des disciplines en classe.

<sup>5</sup> combinées ou non aux épreuves sectorielles selon la pertinence en lien au métier

<sup>6</sup> basés sur les référentiels communs aux opérateurs.

## IX. Encourager la mobilité professionnelle vers le métier d'enseignant·e par des conditions d'entrée plus favorables, pour lutter durablement contre les pénuries et encourager les apports de compétences externes

- **Les aspirations des travailleur.se.s évoluent vers des « carrières mixtes », à temps plein ou partiel, qu'il faut encourager. Un décroisement du métier d'enseignant·e et une ouverture vers le monde de l'entreprise sont favorables au système éducatif, en permettant de contextualiser davantage les apprentissages au regard des réalités de terrain.**
- Les enseignant·e-s en reconversion montrent le plus fort taux d'abandon après 1 an et 5 ans (1 sur 2 après 5 ans). Il faut donc les informer en amont sur les conditions d'exercice du métier et les accompagner dès leur prise de fonction. Il faut aussi leur offrir une garantie minimale de stabilité et des perspectives raisonnables de stabilité ensuite.
  - La valorisation de l'ancienneté pécuniaire des enseignant·e-s en reconversion dans les fonctions en pénurie dans l'enseignement (déjà acquise jusqu'à 15 ans en Flandre pour les fonctions en pénurie depuis 2023, actuellement en discussion pour passer à 20 ans), encouragerait les reconversions positives sans conséquences budgétaires<sup>7</sup>.
  - Le statut d'«expert·e» enseignant·e (à l'instar de l'Enseignement pour Adultes), pour des tâches d'enseignement bien définies à durée déterminée (sans modifier « Titres et Fonctions »), actuellement en discussion, permettra de lutter contre certaines pénuries<sup>8</sup> et de susciter des vocations, e.a. dans des carrières mixtes.

## X. Encourager les écoles qualifiantes (enseignements ordinaire et spécialisé) à intégrer dans leurs prochains plans de pilotage un « objectif d'amélioration du système éducatif » (OASE) spécifique à l'insertion socio-professionnelle (à l'emploi) des élèves

- **Actuellement, les écoles qualifiantes n'ont pas de vision sur les taux d'insertion des élèves issu·e-s des filières qualifiantes, alors même que l'insertion socio-professionnelle est un objectif-clé des filières qualifiantes<sup>9</sup>.**
- Le Pacte a défini 7 Objectifs d'Amélioration du Système Educatif (OASE) sans préciser d'objectifs spécifiques relatifs à l'amélioration du taux d'insertion à l'emploi pour les filières qualifiantes.
  - La FPE recommande à la FWB de compléter les OASE du Pacte en se dotant d'un 8<sup>e</sup> OASE spécifique à l'enseignement qualifiant: amélioration du taux d'insertion à l'emploi (ou l'enseignement supérieur)<sup>10</sup>. Pour cet indicateur, il s'agirait également de se fixer un niveau d'ambition à décliner dans le temps, par exemple, combler 100% de l'écart avec la Flandre d'ici 10 ans. Pour rappel, les taux d'insertion à l'emploi des diplômé·e-s de l'enseignement qualifiant entre 20 et 34 ans s'élève à 89% en Flandre, 75% en Wallonie et 63% en Région de Bruxelles-Capitale.
  - Un monitoring centralisé<sup>11</sup> (voir aussi supra point 4: « partage de données du parcours des apprenant·e-s ») sur les taux d'insertion à l'emploi (et/ou dans l'enseignement supérieur le cas échéant) des élèves à l'issue de leur parcours dans l'enseignement qualifiant permettrait aux écoles de se situer et de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue.

<sup>7</sup> Les enseignant·e-s sont pénalisé·e-s: barème salarial le plus bas, sans valorisation d'ancienneté, sauf 5 ans pour les professeur·e-s de langues modernes dans le Fondamental et 10 ans pour les enseignant·e-s de pratiques professionnelles, et dans le calcul de leur pension (poids des 5 dernières années). Ces postes sont prévus dans le cadre et le volume sera limité aux fonctions en pénurie.

<sup>8</sup> En priorité dans l'éveil des langues dans le Fondamental et les cours de pratiques professionnelles dans l'enseignement qualifiant, en forte pénurie.

<sup>9</sup> Cf. Avis n° 3 du Pacte pour un Enseignement d'Excellence, 2017.

<sup>10</sup> Objectifs définis en cohérence entre des écoles accueillant des publics aux ISE comparables et proposant des parcours similaires.

<sup>11</sup> Par exemple au niveau de l'OQMT (Observatoire du Qualifiant, des Métiers et des Qualifications).

## MISSION

La Fondation pour l'Enseignement (FPE), fondation d'utilité publique, encourage le **dialogue privilégié** entre les **organismes de l'école** (les 4 fédérations de pouvoirs organisateurs CPEONS, CECP, FELSI, SeGEC et Wallonie-Bruxelles Enseignement) et les **représentants des entreprises** (UWE et plusieurs secteurs et entreprises impliqués dans les travaux) en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Via des collaborations entre l'école et l'entreprise, elle améliore **l'équité et la qualité du système éducatif**, au travers d'**analyses, de propositions concrètes et de projets innovants** coconstruits avec des acteurs de l'écosystème\*.

Elle crée davantage de **synergies** et **diffuse les bonnes pratiques** via ses réseaux, générant ainsi des approches efficaces à grande échelle, notamment via la **formation continue et l'accompagnement des personnels** de l'enseignement.

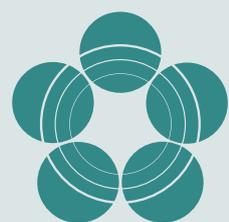
La FPE vise **l'épanouissement de tous les élèves jusqu'à leur insertion dans la vie professionnelle**, en agissant dans l'enseignement général et dans l'enseignement qualifiant.

*\*Des autorités publiques, pouvoirs organisateurs, directions d'écoles, enseignants, coordinateurs, éducateurs, Centres Psycho-médicaux Sociaux, secteurs industriels et entreprises, fonds de formation, enseignement supérieur et promotion sociale, formation professionnelle, partenaires philanthropiques, institutionnels et associatifs.*

## CONTACT

**Olivier Remels**, Administrateur délégué, 0477.20.26.65,  
olivier.remels@fondation-enseignement.be

[www.fondation-enseignement.be](http://www.fondation-enseignement.be)



**FONDATION**  
POUR L'ENSEIGNEMENT